

**Conseil de sécurité**

Distr. générale  
30 juin 2000  
Français  
Original: anglais

---

**Lettre datée du 29 juin 2000, adressée au Président  
du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim  
de la Mission permanente de la Yougoslavie  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, je tiens à porter à votre attention l'escalade du terrorisme et de la violence au Kosovo-Metohija, province autonome de la République yougoslave de Serbie, ainsi que les pressions et persécutions dont sont victimes les Serbes et autres non-Albanais, notamment dans les zones dont un grand nombre d'entre eux ont déjà été expulsés. Des personnes ont été assassinées à la porte de leur maison ou dans les champs où elles travaillaient, exemples particulièrement atroces, et des vols de bétail et des attentats contre des installations économiques ont été commis, toujours dans le but de forcer les Serbes et autres non-Albanais à abandonner purement et simplement leurs foyers ancestraux au Kosovo-Metohija.

La Force de paix au Kosovo (KFOR) et la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) n'ont pas réussi à assurer un minimum de sécurité aux Serbes et autres non-Albanais. La liberté de circulation de ces derniers est extrêmement limitée, ce qui les prive de toute possibilité d'exercer tout autre droit. Les enclaves dans lesquelles ils vivent, les routes qui les sillonnent et les relient et les convois qui acheminent l'aide humanitaire vers ces enclaves sont de plus en plus la cible d'attentats terroristes alors que la KFOR et la MINUK sont censées en assurer la sécurité. Au cours des deux derniers mois, aucun cas d'attentat terroriste n'a été résolu, ni aucun responsable arrêté. Les instigateurs ou les organisateurs de ces attentats n'ont pas non plus été identifiés. En revanche, la KFOR et la MINUK font le blocus des enclaves serbes et non albanaises et les empêchent de communiquer entre elles, arrêtent des Serbes sur de faux témoignages d'Albanais, venant souvent les chercher dans leur lit d'hôpital, et ouvrent même le feu sur les Serbes apeurés et exaspérés qui dénoncent cette situation.

Les symboles de la présence serbe au Kosovo-Metohija, par exemple les églises et monastères orthodoxes et autres sanctuaires culturels et religieux, sont également la cible d'attentats terroristes. Une centaine d'entre eux ont été pillés, incendiés ou rasés. L'attaque au mortier du monastère de Decani, trésor de la religion et de la culture serbes, dans la nuit du 21 au 22 juin, est un exemple frappant de cette forme moderne de vandalisme.

Alors que ces atrocités se produisent, des rapports font état des « succès » obtenus par la Mission des Nations Unies au Kosovo-Metohija. On y prétend que les terroristes de « l'Armée de libération du Kosovo » ont été démilitarisés et désarmés

au moment-même où d'importantes caches d'armes lourdes sont découvertes, dans le village de Klecka par exemple, alors que le monastère de Decani essuie le feu nourri des mortiers. On y prétend aussi que la situation s'améliore en matière de sécurité alors que les extrémistes albanais intensifient leurs activités terroristes qui visent à éliminer totalement, par le nettoyage ethnique, les Serbes et non-Albanais encore présents dans la province. Dans ces circonstances, les appels à la tolérance et à la coexistence que lancent les chefs des Albanais de souche sonnent bien faux.

Ces atrocités se produisent au moment où le Conseil de sécurité débat et décide de l'avenir des présences internationales au Kosovo-Metohija et où l'on commence à organiser des élections locales bien que les conditions minimales requises pour tenir ce scrutin ne soient pas réunies. Dans ces conditions, et faute d'une application intégrale et méthodique de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité en date du 10 juin 1999, la République fédérale de Yougoslavie juge inacceptable la tenue d'élections locales au Kosovo-Metohija.

Je tiens à rappeler que, d'ordre de mon gouvernement, j'ai écrit au Conseil de sécurité à diverses reprises pour appeler son attention sur la situation catastrophique qui règne au Kosovo-Metohija et demander qu'il se réunisse afin de l'examiner. Le Conseil n'a même pas daigné me répondre et n'a pas pris la moindre mesure pour mettre un terme et remédier à ces événements lamentables bien que, conformément aux dispositions de sa résolution 1244 (1999) et de ses décisions antérieures, la responsabilité de la situation dans cette province méridionale de la République yougoslave de Serbie lui incombe.

Vous trouverez ci-joint un résumé des actes terroristes commis au Kosovo-Metohija du 24 mai au 26 juin 2000 par les terroristes de « l'Armée de libération du Kosovo », que je vous saurais gré de bien vouloir faire distribuer, avec le texte de la présente lettre, comme document du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim  
(Signé) Vladislav **Jovanović**

**Annexe à la lettre datée du 29 juin 2000, adressée au Président  
du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim  
de la Mission permanente de la Yougoslavie  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Actes terroristes commis par les terroristes de la soi-disant Armée  
de libération du Kosovo-Metohija, province autonome de la  
République yougoslave de Serbie, entre le 24 mai et le 26 juin 2000**

1. Meurtre de Vladimir Ilic, 50 ans, sur le pas de sa porte à Vitina, le 24 mai.
2. Attaque contre des Serbes le 26 mai, dans le village de Dobrotin, municipalité de Lipljan, occasionnant des blessures graves à quatre Serbes.
3. Jet d'une grenade à main sur un café serbe le 26 mai à Bresje, occasionnant des blessures graves à cinq Serbes.
4. Mise à feu du complexe de Trepca dans le sud de Kosovska Mitrovica, le 26 mai, entraînant des dégâts matériels considérables.
5. Attaque contre un groupe de Serbes devant un magasin dans le village de Cernica, municipalité de Gnjilane, le 28 mai, entraînant la mort de Tihomir Trifunovic, de Vojin Vasic et de Milos Petrovic âgé de 5 ans et occasionnant des blessures graves à deux autres Serbes.
6. Attaque armée contre une patrouille de la police locale dans le village de Konculj, les 23 et 24 mai, et attaque au mortier contre la police locale dans le village de Lucane, le 30 mai.
7. Attaque contre des Serbes dans le village de Klokot, municipalité de Vitina, le 31 mai, entraînant la mort de Lepterka Marinkovic, 67 ans, et occasionnant des blessures graves à trois autres Serbes.
8. Meurtre de Milutin Trajkovic, 33 ans, dans le village de Babin Most, municipalité d'Obilic, le 31 mai.
9. Meurtre de Iso Heta, retraité du Ministère de l'intérieur de la République de Serbie, à la fin du mois de mai.
10. Jet d'une grenade à main sur la maison de Djordje Velickovic à Obilic, le 1er juin, occasionnant des blessures graves à Misko Todorovic.
11. Deux Serbes, Sinisa Dimic et Vlastimir Milic, ont été tués et trois autres, dont deux adolescents, blessés, lorsque leur automobile a sauté sur une mine antichar placée par des terroristes albanais la nuit précédente sur la route qui relie les village serbes d'Ugljari et de Proce, près de Pristina, le 2 juin.
12. Un certain nombre de maisons serbes ont été brûlées à Prizren et à Decani le 3 juin.
13. Poursuite des arrestations arbitraires de Serbes par la KFOR et la MINUK, l'un des cas les plus tragiques étant l'arrestation à Gracanica, le 7 juin, de Nebojsa Stojanovic, 30 ans, appréhendé dans une unité de soins intensifs où il se trouvait en raison de blessures graves causés par des tirs automatiques de la KFOR dirigés contre des Serbes qui protestaient contre les actes terroristes de la soi-disant Armée de libération du Kosovo.

14. Attaque brutale perpétrée contre Jovan Cerovic, 50 ans, le 8 juin à Obilic par 10 terroristes armés de gourdins, qui lui ont causé des blessures graves.
15. Un certain nombre de maisons serbes ont été brûlées à Obilic, le 9 juin.
16. Enlèvement de Safet Pucurica, 37 ans, de Kosovska Mitrovica, sur la route Vucitrn-Kosovska Mitrovica, le 10 juin.
17. Attaque armée contre une automobile transportant quatre Goranci près d'Orcus, municipalité de Gora, le 9 juin, occasionnant des blessures à l'un d'entre eux.
18. Mise à feu de maisons serbes à Obilic et dynamitage de maisons roma dans le village de Novo Rujce, municipalité de Lipljan, le 10 juin.
19. Mise à feu du restaurant serbe « Lotos », le 10 juin.
20. Attaque au mortier contre des maisons serbes à Orahovac, les 12 et 13 juin.
21. Attaque au mortier contre des maisons serbes à Obilic le 14 juin.
22. Enlèvement d'une fillette de 14 ans à Pristina le 14 juin.
23. Zlatibor Denic et Borko Filipovic ont été tués, tandis que Dejan Filipovic a perdu ses deux bras et ses deux jambes lorsque leur automobile a sauté sur une mine antichar, placée par des terroristes de la soi-disant Armée de libération, sur la route reliant les villages de Proce et de Lepina, le 15 juin.
24. Attaques contre des convois humanitaires se dirigeant vers Strpce, dans les villages de Radivojce et de Pozarane, le 30 mai et le 16 juin.
25. Attaque au mortier contre le monastère de Decani, près de Pec, dans la nuit du 21 au 22 juin; bâti en 1335, ce trésor du patrimoine culturel serbe renferme des fresques de grande valeur et nombre de manuscrits et d'icônes.
26. Jet d'une grenade à main sur la maison de Toma Ivkovic à Gnjilane le 21 juin, occasionnant des blessures à sa mère.
27. Enlèvement brutal de Vlada Miletic, 80 ans, et de Persa Miletic, 50 ans, dans le village de Mali Trnovac, municipalité de Bujanovac, le 21 juin. On est sans nouvelles de leur sort.
28. Enlèvement de Bozidar Markovic, 60 ans, dans le village de Susice, municipalité de Strpce, le 23 juin.
29. Enlèvement de Jovica Milic, 14 ans, dans le village de Susice, municipalité de Strpce, le 24 juin, alors qu'il gardait son troupeau. Il a réussi à s'échapper au prix de graves blessures et d'un stress psychologique considérable.
30. Attaque au mortier contre des maisons serbes dans le village de Velika Hoca, municipalité d'Orahovac, le 24 juin.
31. Enlèvement de Tomislav Markovic sur la route Podujevo-Pristina, le 24 juin.
32. Meurtre de Kica Milanovic, 50 ans, sur le pas de sa porte à Kosovo Polje, le 25 juin.

33. Tentative d'enlèvement de Milorad Soric devant sa maison à Orahovac, le 26 juin, lui occasionnant de graves blessures.
-